



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 30 juillet 2020 – RECTORAT – MNC - ARS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 30 JUILLET 2020

RECTORAT

Arrêté du 30 juillet 2020 portant nomination de M. Marc Renner dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'UHA.

**MISSION NATIONAL DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE
SECURITE SOCIALE**

ARRETE 29/2020 portant modification (n°6) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

ARRETE 31/2020 portant modification (n°1) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle

ARRETE 60/2018 portant modification (n°3) de la composition du conseil départemental de la Marne auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne

ARRETE 36/2020 portant modification (n°8) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

ARRETE 30/2020 portant modification (n°7) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle

ARRETE 32/2020 portant modification (n°2) de la composition du conseil départementale des Ardennes auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne

ARRETE 35/2020 portant modification (n°2) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes

ARRETE n°37/2020 portant modification (n°4) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges

AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE CONJOINT ARS N°2020-2596 / DS N°2020-32880 du 27 juillet 2020 portant modification de l'autorisation délivrée à Théras Santé pour le fonctionnement de l'EHPAD « Les Prés de Saint Pierre » à Thionville par la reconnaissance d'une Unité de Vie Protégée N° FINESS EJ : 570025437 N° FINESS ET : 570014886

ARRETE ARS n°2020-2599 du 24 juillet 2020 portant autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sur le site de rattachement de JOUY-AUX ARCHES au profit de la Société ALVEOLE MEDICAL

ARRETE ARS n°2020-2575 du 17 juillet 2020 portant autorisation d'assurer l'approvisionnement, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation des médicaments par Madame le Docteur Christine RZEWUSKI au sein du CSAPA de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000).



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelier des universités.**

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et L719-8,

VU le décret du 29 juillet 2020 du Président de la République nommant madame Christine Gangloff-Ziegler dans les fonctions de rectrice de l'académie de la Guadeloupe.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Marc Renner, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'université de Haute-Alsace à compter du 30 juillet 2020, et ce jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et le directeur général des services de l'université de Haute-Alsace sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy,

Le 30 juillet 2020



Jean-Marc HUART



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ 29/2020
portant modification (n°6) de la composition du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 03/2018 du 01 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;

Vu les arrêtés 54/2018, 89/2018, 108/2018, 63/2019 et 26/2020 portant modifications de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 03/2018 du 01 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, est modifié comme suit :

Sur désignation de la CGT-FO Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Suppléant

Est nommée Mme Anne Andrée JUNG

En remplacement de Mme Catherine ARNAUD

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 01 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

Patrice BEAUMONT

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

ARRETE 31/2020
portant modification (n°1) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 01/2018 du 01 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 01/2018 du 01 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Alsace-Moselle, est modifié comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la CGT Confédération Générale du Travail

Suppléant

Est nommée Mme Katy MICHEL

En remplacement de M. Patrick SONNTAG

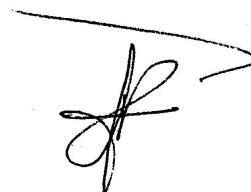
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 02 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE 34/2020
portant modification (n°3) de la composition du conseil départemental de la Marne
auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations
de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles D 213-7, D 231-1, D 231-1-1 et D 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de la Marne auprès du Conseil d'Administration de l'URSSAF de Champagne-Ardenne;

Vu les arrêtés modificatifs 51/2018 et 60/2018 portant modifications de la composition du conseil départemental de la Marne auprès du Conseil d'Administration de l'URSSAF de Champagne-Ardenne ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'arrêté du 18 janvier 2018, portant nomination des membres du conseil départemental de la Marne auprès du Conseil d'Administration de l'URSSAF de Champagne-Ardenne, est modifié comme suit :

En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la CPME Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Titulaire

Est nommé M Stéphane JOURNAUX

En remplacement de Mme Séverine JACOB

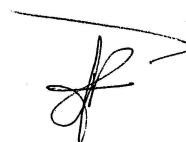
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 10 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

ARRETE 36/2020
portant modification (n°8) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse
d'Allocations Familiales des Vosges

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 18/2018 du 15 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;

Vu les arrêtés 52/2018, 98/2019, 53/2019, 70/2019, 72/2019, 13/2020 et 15/2020 portant modifications de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 18/2018 du 15 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, est modifié comme suit :

En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la CFTC Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Suppléant

Est nommé M Christian HERY

En remplacement de Mme Sylvie HUMBERT

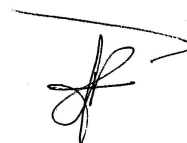
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 22 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

ARRETE 30/2020
portant modification (n°7) de la composition du Conseil de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, R.211-1, D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 74/2018 du 01 avril 2018 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle ;

Vu les arrêtés 101/2018, 129/2018, 134/2018, 137/2018, 141/2018 et 18/2019 portant modifications de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrêté :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 74/2018 du 01 avril 2018, portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Meurthe-et-Moselle, est modifié comme suit :

En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du MEDEF Mouvement des Entreprises de France

Titulaire

Est nommé M Didier GERARD

En remplacement de Mme Sandrine LIPS

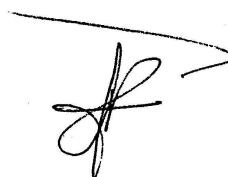
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 02 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

ARRETE 32/2020

**portant modification (n°2) de la composition du conseil départementale des Ardennes auprès du
Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles D 213-7, D 231-1, D 231-1-1 et D 231-4;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté 41/2018 du 18 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental des Ardennes auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne;

Vu l'arrêté 123/2018 portant modification de la composition du conseil départemental des Ardennes auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'arrêté 41/2018 du 18 janvier 2018, portant nomination des membres du conseil départemental des Ardennes auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Champagne-Ardenne, est modifié comme suit :

En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation de la CPME Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Titulaire

Est nommée Mme Stéphanie POIX-DELFORGE

En remplacement de M.Pascal WILEMME

Suppléant

Retrait de Mme Stéphanie POIX-DELFORGE

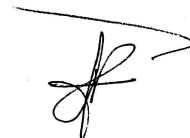
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 01 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ 35/2020
portant modification (n°2) de la composition du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 24/2018 du 26 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ;

Vu l'arrêté 95/2018 du 11 avril 2018 portant modification de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 24/2018 du 26 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, est complété comme suit :

En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation de la CPME Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Titulaire

Est nommée Mme Valérie MESSINA

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 10 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

Patrice BEAUMONT



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n°37/2020

**portant modification (n°4) de la composition du Conseil
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice BEAUMONT, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 72/2018 du 31 mars 2018 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges ;

Vu les arrêtés 111/2018, 73/2019 et 10/2020 portant modifications de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

A R R Ê T E

Article 1

L'article 1 de l'arrêté 72/2018 du 31 mars 2018, portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges, est modifié comme suit :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Suppléant :

Est nommé M Lucien BERLY

En remplacement de Mme Sylvie HUMBERT

Article 2

Le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 22 juillet 2020

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Patrice BEAUMONT

Direction des Soins de Proximité

ARRETE ARS n°2020-2599 du 24 juillet 2020
portant autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sur le site de rattachement de JOUY-AUX ARCHES au profit de la Société ALVEOLE MEDICAL

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 4211-5 ;

Vu le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Mme Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 en date du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire définie par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, et notamment son article 7

Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

Vu l'arrêté n°2020-1249 du 14 avril 2020 portant délégation de signature aux directeurs, chef de cabinet, secrétaire général et agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU le dossier déposé par le Président de la Société ALVEOLE MEDICAL en vue d'être autorisé à créer un site de rattachement dispensant de l'oxygène à usage médical sous toutes ses formes à l'adresse suivante : 6 rue de la Saussaie en mi-Terre à JOUY-AUX-ARCHES (57130) ; dossier reconnu complet le 5 février 2020 ;

Vu l'avis du Conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens en date du 24 juillet 2020 ;

Vu l'avis technique du pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant que le délai d'instruction du dossier de demande de création d'un site de rattachement reconnu complet le 5 février 2020 a été suspendu dans les conditions fixées à l'article 7 de l'ordonnance susvisée jusqu'au 24 juin 2020 ;

Considérant que les conditions techniques de fonctionnement sont satisfaisantes et permettent d'autoriser l'activité demandée

ARRETE

Article 1 : La demande formée par la société ALVEOLE MEDICAL visant à obtenir l'autorisation de dispenser de l'oxygène à usage médical est accordée dans les conditions ci-dessous :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 6, rue de la Saussaie en mi-Terre
Zone Actisud Saint-Jean
57 130 JOUY-AUX-ARCHES

Site de rattachement : 6, rue de la Saussaie en mi-Terre
Zone Actisud Saint-Jean
57 130 JOUY-AUX-ARCHES

Aire géographique desservie :

- Ardennes (08)
- Marne (51)
- Haute Marne (52)
- Meurthe et Moselle (54),
- Meuse (55),
- Moselle (57)
- Vosges (88)
- Bas-Rhin (67)

dans les limites d'une zone correspondant à un rayon permettant l'intervention au domicile d'un patient dans un délai maximum de trois heures de route dans des conditions de circulation habituelle à partir du site de rattachement.

Article 2 : Toute modification substantielle concernant l'agencement des locaux où se déroule l'activité liée à la dispensation de l'oxygène à usage médical sur le site de rattachement et/ou par l'installation d'un site de stockage annexe, doit faire l'objet d'une autorisation préalable par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Toute autre modification qui affecterait les éléments sur la base desquels l'autorisation a été délivrée doit préalablement faire l'objet d'une déclaration au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur des Soins de Proximité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société ALVEOLE MEDICAL, et dont une copie sera adressée à Monsieur le Président de la Section D du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Grand-Est
Et par délégation,
Le Directeur des Soins de Proximité,

Wilfrid STRAUSS

Par délégation,

Frédéric CHARLES,

Directeur adjoint des soins de proximité

Direction des Soins de Proximité

**ARRETE ARS n°2020-2575 du 17 juillet 2020
portant autorisation d'assurer l'approvisionnement, la détention, le contrôle, la gestion et la
dispensation des médicaments par Madame le Docteur Christine RZEWUSKI
au sein du CSAPA de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000).**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 3411-5, D.3411-1 à D.3411-10, R.5124-45 du Code de Santé Publique ;

VU le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Madame Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Chef de cabinet, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

CONSIDERANT

La demande reçue le 5 septembre 2019 complétée par courriel du 19 septembre 2019 présentée par Madame Héléna MUSCILLO, gérante du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sis 22 avenue du Maréchal Leclerc à Charleville-Mézières (08000) afin d'obtenir l'autorisation pour Madame le Docteur Christine RZEWUSKI, de détenir, contrôler, gérer et dispenser les médicaments correspondant strictement à ses missions, pour les patients pris en charge dans la structure, en application des dispositions de l'article D. 3411-9 du code de la santé publique.

Que la suppléance pour ces missions spécifiques est assurée par Monsieur le Docteur Christian PENALBA ;

ARRETE

Article 1 :

Madame le Docteur Christine RZEWUSKI (N° RPPS 10001718179), médecin responsable du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie sis 22 avenue du Maréchal Leclerc à Charleville-Mézières (08000) est autorisée à commander, détenir, contrôler, gérer et dispenser les médicaments correspondant strictement à ses missions au sein de cette structure.

Article 2 :

Monsieur le Docteur Christian PENALBA (N° RPPS 10003758694) assurera l'approvisionnement, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation des médicaments correspondant strictement à ses missions, lors des absences de Madame Christine RZEWUSKI au sein de cette structure.

Article 3 :

Toute modification apportée aux conditions d'approvisionnement, de détention, de contrôle, de gestion et de dispensation des médicaments gérés par le CSAPA de Charleville-Mézières devra être portée à la connaissance de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :

Le Directeur des Soins de Proximité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est, et qui sera notifié :

- à Madame Hélène MUSCILLO, gérante du CSAPA de Charleville-Mézières,
- aux Docteurs Christine RZEWUSKI et Christian PENALBA.

Une copie sera adressée :

- à Monsieur le Préfet du département des Ardennes,
- au Directeur Général de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament,
- au Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Ardennes,
- au Président du Conseil Central de la section H de l'Ordre des Pharmaciens,

Pour la Directrice Générale
de l'ARS Grand Est,
Et par délégation,
Le Directeur des Soins de Proximité,

Wilfrid STRAUSS.

Par délégation,

Frédéric CHARLES.
Directeur adjoint des soins de proximité.